PRESENTATION DE L'ÉTUDE

Conformément à l'arrêté préfectoral du 14 décembre 2001 et du 9 janvier 2006 autorisant le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise (SMVO) à créer et exploiter un centre de traitement principal de déchets ménagers et assimilés sur la commune de Villers-Saint-Paul, le SMVO est tenu de surveiller la qualité de l'air ambiant dans la zone d'impact de l'unité de valorisation énergétique. Depuis le 1^{er} janvier 2006, le SMVO a répercuté cette obligation à la société Esiane.

Cette surveillance ne pouvant être confiée qu'à un organisme agréé par le ministère chargé de l'environnement, elle a été confiée à notre association.

Dans ce cadre, nous mesurons depuis le 9 janvier 2004 les concentrations en oxydes d'azote, dioxyde de soufre et poussières dans l'air ambiant sur la commune de Rieux. Ce rapport fait le bilan des mesures réalisées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012.

L'intégralité de l'étude se trouve dans le rapport d'essai intitulé

L'intégralité de l'étude se trouve dans le rapport d'essai intitulé « Synthèse des mesures effectuées à proximité de l'incinérateur d'ordures ménagères de Villers-Saint-Paul en 2012/2012/03/R/Version du 22 février 2013»

LOCALISATION DU SITE DE MESURE

La carte ci-dessous présente l'implantation des stations de mesure sur les communes de Rieux, Nogent et Creil.

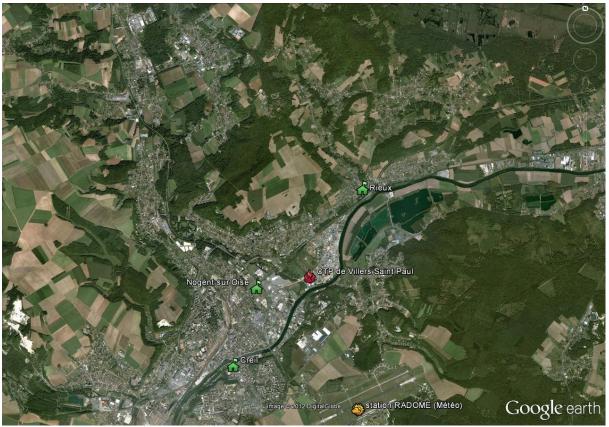


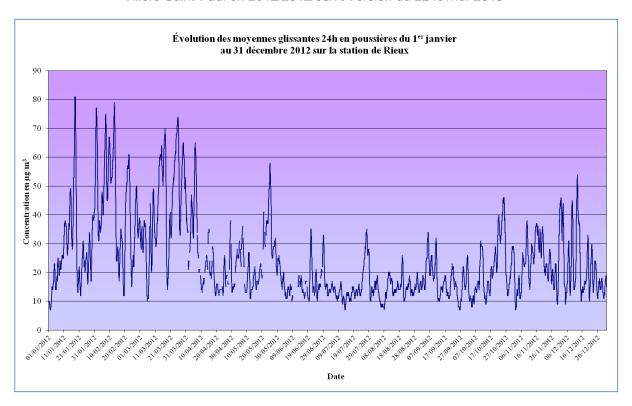
Image aérienne issue de Google Earth présentant l'implantation des différents points de mesure de la qualité de l'air

RÉSULTATS

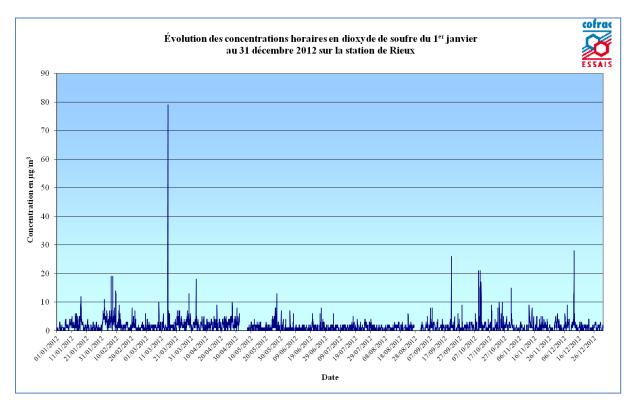
Au cours de l'année 2012, sur le site de mesure de Rieux, il apparait que :

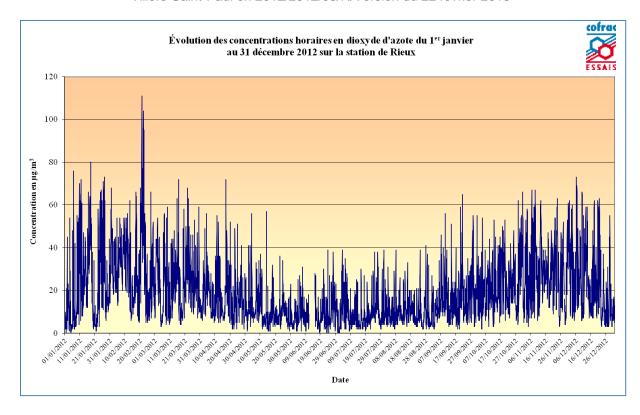
- A 11 reprises, la station de Rieux a participé au déclenchement de la procédure d'information et de recommandation (50 μg/m³ en moyenne 24h glissantes) pour les particules en suspension sur le département de l'Oise.
 - Ces épisodes de pollution ne semblent pas être d'origine locale car ils ont été constatés au niveau régional, voire également dans les régions voisines de la Picardie.

Période de dépassements
Du 17/01/12 au 19/01/12
Du 31/01/12 au 02/02/12
Du 06/02/12 au 14/02/12
Du 20/02/12 au 23/02/12
Du 27/02/12 au 28/02/12
Du 12/03/12 au 18/03/12
Du 22/03/12 au 26/03/12
Du 27/03/12 au 31/03/12
Du 05/04/12 au 07/04/12
Du 24/05/12 au 26/05/12
Du 11/12/12 au 13/12/12

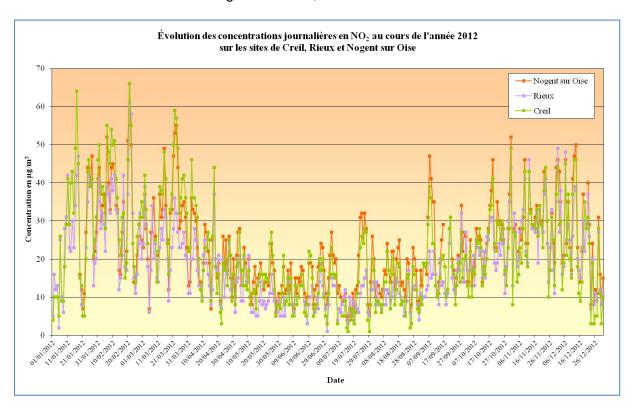


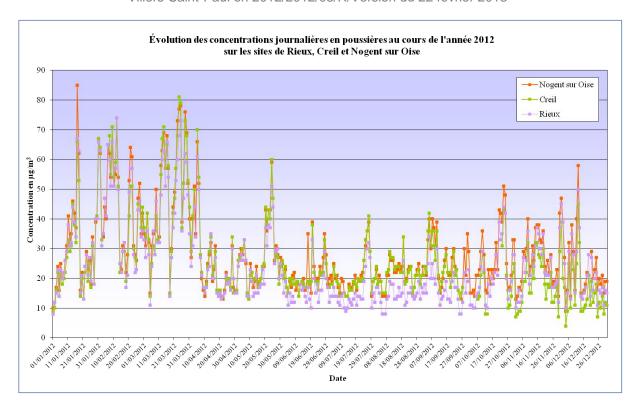
✓ Aucun dépassement des différents seuils d'alerte pour le dioxyde d'azote (NO₂) et le dioxyde de soufre (SO₂) n'a été constaté,





✓ Les profils des moyennes journalières en NO₂ et PM10 sont proches de ceux des stations de Creil et de Nogent sur Oise,





✓ Les niveaux en dioxyde de soufre restent faibles.

